

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K. WEINLAND, F. MERY, M. METAIS, E. AUDEBERT, L. BRARD, D. CROCHARD, C. HUMBLLOT

POUVOIRS (10) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
G. MESLEM mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD
G. MICHAUD mandant a pour mandataire K. WEINLAND
C. PAILLER mandant a pour mandataire F. MERY
S. LANSARI CAPRAZ mandante a pour mandataire M. METAIS

EXCUSE (2) :

Y. GANIVELLE, P. BARAUDON

Nom du secrétaire de séance : Charlotte HUMBLLOT

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Remplacement de représentants au sein de la commission « vivre ensemble »

Suite à la démission de Mesdames Chantal PETIT et Stéphanie COTTEREAU, il est proposé de les remplacer au sein de la commission "vivre ensemble" par Mme Maryse LAVRARD en remplacement de Mme Chantal PETIT et M. Dominique CROCHARD en remplacement de Mme Stéphanie COTTEREAU.

* * * * *

VU l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 29, relatif aux commissions,

VU la délibération n°2 du conseil municipal du 7 juillet 2014 relative à la création des commissions internes,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de remplacer Mesdames Chantal PETIT et Stéphanie COTTEREAU au sein de la commission Vivre ensemble,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide de désigner au sein de la commission "vivre ensemble"

- Mme Maryse LAVRARD
- M. Dominique CROCHARD

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

27 DEC 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le: 22/12/2017